



Le point de chute

Le journal pour suivre le courant!

VOLUME 17, N° 1

DÉCEMBRE 2018

DANS CE NUMÉRO :

Mot du président 3

Mot du directeur général 3

Programme Écol'Eau 4

Qualité de l'eau 4

Chute Neigette 5

PDE 5

Comités locaux de l'eau 6

Protection des sources d'eau potable 7

Ruisseau Levasseur 7

Végétalisez vos berges à petit prix 7

Nouveau projet pour le BV de la rivière Centrale 8

Espèces exotiques envahissantes 8

Conservation volontaire de milieux humides en forêt privée : 40 hectares additionnels protégés dans le Nord-Est du Bas-Saint-Laurent en 2018



Bruno Laplante

Les milieux humides sont des écosystèmes d'une grande richesse qui rendent plusieurs services écologiques à nos collectivités. Ces milieux régularisent les débits d'eau en réduisant le risque d'inondations, agissent comme puits de carbone, protègent de l'érosion des berges et contribuent à améliorer la qualité des eaux en filtrant les polluants. Ces milieux naturels sont aussi un refuge pour une grande diversité d'espèces floristiques et fauniques.

Alors que les milieux humides sont susceptibles de disparition dû à l'expansion des zones urbaines, il est urgent de poser des gestes concrets pour la préservation de ces habitats d'exception. Par exemple, il est estimé que dans la vallée du Saint-Laurent, la perte historique de milieux humides serait de l'ordre de 80%. C'est dans

une optique de protection des milieux humides de son territoire que l'Organisme des Bassins Versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent (OBVNEBSL) s'investit depuis 2002 dans une démarche de conservation volontaire en forêt privée. Ce projet a pour objectif la sensibilisation des propriétaires à l'importance de ces milieux et l'adhésion de ceux-ci à des ententes de conservation, par lesquelles ils s'engagent à protéger le



Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup

patrimoine écologique sur leur propriété.

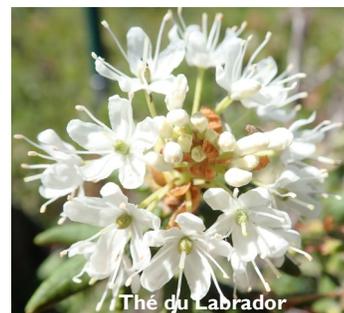
Au cours de l'été, notre équipe a effectué des inventaires dans cinq milieux humides prioritaires pour la conservation de la biodiversité

« En 2017, le gouvernement du Québec a adopté la Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques, qui vise à mieux gérer, restaurer et à prévenir toute perte nette de milieux humides. »

té au Bas-St-Laurent. Lors de ces inventaires, nous avons non seulement été les témoins privilégiés de paysages d'une grande beauté, mais avons répertorié des plantes rares, comme le sabot de la vierge, et fait de nombreuses observations d'espèces d'oiseaux nicheurs des milieux humides, comme le butor d'Amérique et le bruant des marais.



La suite à la page 2



Thé du Labrador

N'imprimez pas ce bulletin, consultez-le plutôt à l'écran!

Conservation volontaire de milieux humides en forêt privée : 40 hectares additionnels protégés dans le Nord-Est du Bas-Saint-Laurent en 2018

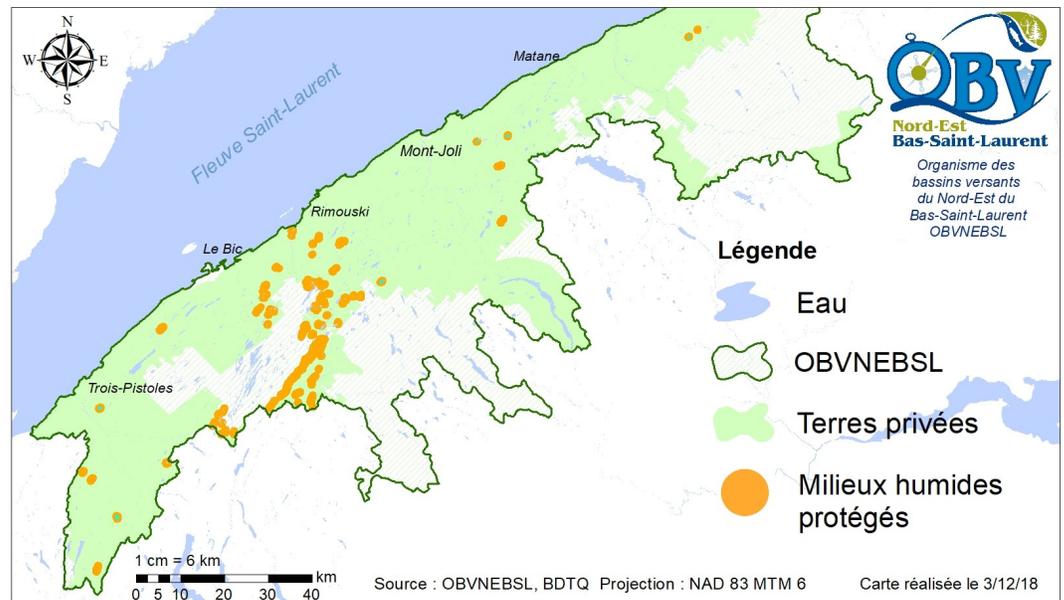
Les données issues de ces travaux ont été compilées dans un cahier personnalisé, remis à chaque propriétaire. Lors de ces rencontres, treize nouvelles ententes de conservation volontaire ont été signées, protégeant un total de 40 hectares dans les bassins versants des rivières Trois-Pistoles, Rimouski et Matane. Depuis le tout début du projet, c'est **283 propriétaires** qui se sont engagés moralement à préserver leur milieu humide, pour un total de **96 sites** répartis sur le territoire de l'OBVNEBSL. Cet engagement des propriétaires de forêt privée contribue grandement à accroître le réseau d'aires protégées du Québec.



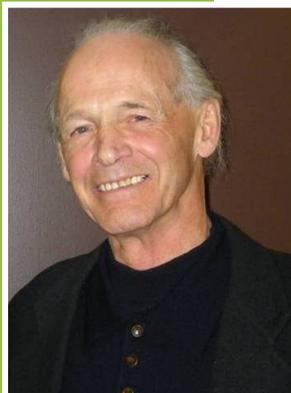
Notre équipe en action sur le terrain!

Année	Nombre de propriétaires	Superficie protégée (ha)
2002	72	478
2004	90	174
2005	74	473
2016	17	60
2017	17	73
2018	13	40
	283 signataires	1298 ha protégés

Milieux humides protégés en forêt privée dans le cadre du projet de conservation volontaire de l'OBV du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent



Mot du président



Francis Gagné,
président de
l'OBVNEBSL

Je nourris un rêve :

Mon rêve est la réalisation de la vision qui nous guide dans la conduite de nos activités sur le vaste territoire : « De l'eau de qualité en quantité suffisante dans un écosystème en santé où tous les citoyens sont sensibilisés et responsabilisés envers la ressource comme étant une richesse et un patrimoine à protéger et à conserver ».

Il est agréable de jeter un regard sur ce qui a été accompli au cours des douze derniers mois par notre organisme. Voici une rapide revue des activités réalisées: la poursuite du Programme d'acquisition de connaissances sur la qualité de l'eau, le Programme Écol'Eau, le suivi de populations de plantes exotiques envahissantes, ainsi que la

revégétalisation des rives avec 1400 végétaux livrés. L'OBVNEBSL a également tenu un atelier sur l'érosion des berges à Matane, ainsi qu'un kiosque sur la santé des lacs et a poursuivi son projet de conservation volontaire des milieux humides en forêt privée, ainsi que son projet agricole dans le bassin versant de la rivière Centrale. Enfin, l'organisme a tenu la 2e édition du prix Anselme Gagné qui a été décerné au Comité de protection et de mise en valeur de la chute Neigette pour son travail remarquable depuis onze ans.

Nous sommes fiers de notre équipe de professionnels dirigée par notre Directeur général, Simon Tweddell, Louis David Pitre, Alexa Bérubé Deschênes et Marie-Pier Laplante, nouvelle

venue, ont accompli un travail remarquable en 2018.

En terminant, je m'en voudrais de ne pas souligner l'implication de nos partenaires, des membres du Comité exécutif, Simon Massé, 1^{er} vice-président, Étienne Bachand, 2^e vice-président, Marie-Hélène Langis, trésorière et Gwendoline Tommi-Morin, secrétaire, de tous les membres du Conseil d'administration, des Comités sectoriels de l'eau et de nos précieux conseillers. Merci à chacune et à chacun pour sa contribution.

Je vous souhaite des Fêtes chaleureuses et une année 2019 remplie de bonheur! De la passion, de la créativité et de la détermination dans notre belle vision à partager.



Mot du directeur



Simon Tweddell,
directeur général de
l'OBVNEBSL

Nous avons été très heureux de l'annonce du gouvernement du Québec qui a dévoilé, en juin, sa *Stratégie québécoise de l'Eau pour 2018-2030* et qui prend le relais de la *Politique nationale de l'eau*, lancée en 2002. Cette stratégie découle d'une réflexion gouvernementale importante qui tient compte de toutes les expériences passées. Elle propose une vision rassembleuse pour 2030, de même que de grandes orientations qui permettront d'atteindre une gestion intégrée et durable des ressources en eau. Elle solidifie la mission des OBVs du Québec et celle de l'OBVNEBSL.

L'OBVNEBSL poursuit sa mission de faire un suivi concerté de la mise en œuvre du

Plan directeur de l'eau (PDE) auprès des acteurs de l'eau de son territoire. À titre de rappel, le PDE recevait, au printemps 2016, son approbation finale du gouvernement du Québec.

En parallèle, de nombreux projets ont été réalisés ou le seront, notamment via nos programmes *Écol'eau* dans les écoles, de suivi et de contrôle de plantes exotiques envahissantes (PEE), de conservation volontaire de milieux humides en secteur privé, de production des cahiers de sensibilisation destinés aux producteurs agricoles du bassin versant de la rivière Centrale pour la réalisation d'aménagements fauniques, de suivi de qualité d'eau, etc.

Je profite d'ailleurs de l'occasion pour remercier sincèrement Louis David Pitre et Alexa Bérubé Deschênes de l'équipe de permanence pour leur professionnalisme et leur implication dans la mission de l'OBVNEBSL. Je voudrais re-souhaiter la bienvenue à Marie-Pier Laplante, biologiste, nouvellement en poste depuis cet été.

Je remercie finalement les administrateurs de l'OBVNEBSL pour leur temps et leur dévouement en commençant par M. Francis Gagné, président enthousiaste de l'OBVNEBSL.

Bon temps des fêtes à tous et à toutes !



Programme éducatif Écol'Eau

Pour une 8^e année consécutive, l'OBVNEBSL a poursuivi les activités de son programme éducatif Écol'Eau. Ce programme vise à sensibiliser les jeunes de niveau primaire et secondaire à l'importance de la protection de l'environnement et à la valeur de l'habitat du poisson. Cette année, douze écoles ont participé aux deux volets de ce programme. Plus précisément, dix écoles ont participé au volet « Saumon et truite : des cycles de vie intrigants » en accueillant un aquarium incubateur rempli d'œufs de saumons ou de truites. Ces élèves ont pu suivre la croissance des alevins au fil des semaines jusqu'à leur mise à l'eau. Aussi, deux écoles ont participé au volet « Les milieux humides, leurs habitants et les biens et services qu'ils nous procurent! ». Ces élèves se sont familiarisés avec les rôles des milieux humides par le biais d'une trousse éducative et d'une visite terrain.

Commandites

Nous tenons à remercier nos partenaires pour le projet Écol'Eau 2018 : le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), la Fédération québécoise pour le saumon atlantique (FQSA), la Fondation pour la sauvegarde de la truite mouchetée (FSTM), la pisciculture Montagne-Blanche S.E.N.C., la Zec Saumon Rimouski (APSSRR), ainsi que les députés Harold Lebel et Jean D'Amour.



École Lévesque, 2018



École des Cheminots-de-Saint-Rémi, 2018

Voici la liste des écoles ayant participé au Volet aquarium en classe:

- Saint-Damase (Saint-Damase)
- Marinier (Les Méchins)
- Rose-des-Vents (Rimouski)
- Aquarelle (Rimouski)
- Grand-Pavois de Saint-Agnès (Rimouski)
- Beaux-Séjours-d'Amour (Rimouski)
- Cheminots de Saint-Rémi (Price)
- Litalien (Trois-Pistoles)
- Lévesque (Mitis)
- Sources (Saint-Anaclet)

Notons que deux écoles ont aussi participé au programme Écol'eau via le Volet Milieux humides. Il s'agissait de l'école Mont-Saint-Louis du Bic et de l'école le Mistral à Mont-Joli!

Suivi de la qualité de l'eau du Réseau-Rivière

Plusieurs analyses de qualité de l'eau sont effectuées chaque année sur le territoire de l'OBVNEBSL. Certaines rivières sont suivies de façon permanente, de mai à novembre, dans le cadre d'un réseau de suivi, le Réseau-rivières, coordonné par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques (MELCC). L'OBVNEBSL assure l'échantillonnage mensuel de la rivière **Rimouski**, alors que divers partenaires assurent le suivi mensuel d'autres rivières, soit les

rivières **Trois-Pistoles** (MRC des Basques et observateur local), **Sud-Ouest** (Parc national du Bic), **Mitis** (MRC de La Mitis) et **Matane** (MRC de La Matanie). On remercie d'ailleurs nos partenaires terrain qui réalisent ces tournées!

Cette année, grâce à une entente de partenariat du Réseau-rivière unissant la Direction du suivi de l'état de l'environnement (DSEE) du MELCC et l'OBVNEBSL, le

suivi de la qualité de l'eau de la **rivière Neigette** à Saint-Donat a pu être réalisé de mai à octobre.

Les données ont été analysées du côté du ministère et les résultats du calcul de l'indice de qualité bactériologique et physicochimique (IQBP) sont disponibles (à droite). À noter qu'un suivi similaire avait déjà été réalisé en 2011 au même site d'échantillonnage.

- ▲ Riv. Rimouski
- ▲ Riv. Trois-Pistoles
- ▲ Riv. Sud-Ouest
- ▲ Riv. Mitis
- ▲ Riv. Matane
- ▲ Riv. Neigette

Cotes de la qualité de l'eau	
▲	: Bonne
▲	: Satisfaisante
▲	: Douteuse
▲	: Mauvaise
▲	: Très mauvaise

« Cette démarche de concertation constructive a permis au comité chute Neigette de remporter, au printemps dernier, le Prix Anselme Gagné. »



Cliquer [ICI](#) pour remplir le questionnaire sur la priorisation des enjeux relatifs à l'eau. L'avis de tous est important!

Chute Neigette

Des organismes du milieu sont impliqués depuis 2011 dans des initiatives de protection et de mise en valeur du site de la chute Neigette : le Poids Vert de Rimouski-Neigette, la Corporation du patrimoine de Saint-Anaclet-de-Lessard, le Sentier national, le Cégep de Rimouski, l'OBVNEBSL, la Corporation des Loisirs du Relais de la Coulée (de Neigette) et plusieurs bénévoles. Ces derniers ont notamment fait des corvées de nettoyage, dénoncé des actes de vandalisme, mais aussi produit un plan de

préservation et de mise en valeur du secteur de la chute Neigette en 2016 grâce au soutien financier du Fond de développement régional (FDR) et des partenaires.

Afin de mettre en valeur le site, la Corporation des Loisirs du Relais de la Coulée a obtenu diverses sources de financement, de concert avec ce comité élargi. Celles-ci ont servies à réaliser des aménagements légers sur le site. Ces aménagements sont de plus réalisés avec l'appui et

l'intérêt de la municipalité de Saint-Anaclet et de la Ville de Rimouski, propriétaire de terrains sur le site de la chute Neigette pour le captage d'eau potable.

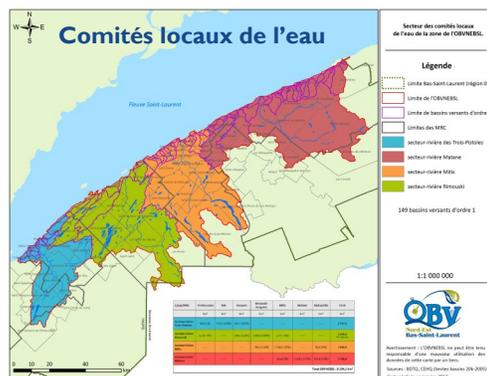
Cette démarche de concertation constructive a permis au comité chute Neigette de remporter, au printemps dernier, le Prix Anselme Gagné. Ce prix est remis annuellement par l'OBVNEBSL et vise à reconnaître et récompenser l'engagement et les réalisations des acteurs de l'eau !

Plan directeur de l'eau

La mise en œuvre du [PDE](#) s'est poursuivie tout au long de l'année 2018, en partenariat avec les acteurs de l'eau des bassins versants du nord-est du Bas-Saint-Laurent. De nombreux projets ont été menés par l'OBVNEBSL et ses partenaires afin de ré-

soudre des problématiques de qualité d'eau, de biodiversité, d'érosion et de pollution diffuse par exemple. Aussi, plusieurs efforts ont été orientés vers l'acquisition de connaissance sur l'état de nos cours d'eau, l'éducation, la conservation de milieux naturels et l'établissement de partenariats avec le secteur agricole. Ainsi, les actions prioritaires établies avec le Comité de mise en œuvre du

PDE se poursuivront au cours de l'année 2019, parallèlement à un exercice de concertation des acteurs de l'eau et des citoyens pour identifier les problématiques jugées comme prioritaires sur notre territoire. Les problématiques se dégageant de cet exercice orienteront les efforts de promotion et de mise en œuvre du PDE d'ici la fin de la nouvelle entente de convention financière avec le *Ministère de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques* (MELCC), soit jusqu'en 2021. Soyez parmi les premiers à réaliser notre questionnaire en ligne en cliquant [ICI](#)!



Faits saillants des comités locaux de l'eau (CLEau)

Cleau Matane



Rivière Matane

L'aquifère granulaire de la rivière Matane est parmi les plus productifs de la région mais est également un aquifère vulnérable à la contamination à cause de sa connectivité avec la rivière Matane. C'est pourquoi les professionnels de recherche du *Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines du nord-est du Bas-Saint-Laurent (PACES-NEBSL)* ont recommandé sa protection. À l'issue de ces recommandations, La MRC

La Matanie a identifié la protection générale des ressources en eau, dont l'aquifère de la rivière Matane, comme une des priorités de la Vision Stratégique de développement du territoire de la MRC.

PACES NEBSL
PROGRAMME D'ACQUISITION DE CONNAISSANCES SUR LES
EAUX SOUTERRAINES NORD-EST DU BAS-SAINT-LAURENT

Cleau Mitis



Rivière Mitis

En octobre dernier, Terre-eau Inc. et la municipalité de Sainte-Luce ont organisé une journée d'information sur la mise en valeur des biens et services écologiques à la ferme. Ce fut l'occasion de mettre de l'avant les démarches concertées réalisées dans les dernières années pour protéger le site de captation d'eau de la municipalité de Sainte-Luce. Depuis 2014, sept entreprises agricoles situées sur le territoire du site de

captation d'eau potable travaillent en partenariat avec le club conseil en agroenvironnement Agro-Futur Matane et la municipalité de Sainte-Luce pour mettre en œuvre des pratiques agroenvironnementales favorisant la rétention et la filtration de l'eau du bassin versant.

Cleau Rimouski



Rivière Rimouski

La municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard a adopté en 2018 un programme d'aide pour la mise aux normes des installations septiques des résidences isolées. Cette initiative, inspirée du programme mis en place par la municipalité de Saint-Marcellin, permet aux propriétaires d'amortir les frais associés à la mise aux normes de leur installation septique (conformément au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des*

eaux usées des résidences isolées) sur une durée de 15 ans, via le compte de taxes de la municipalité. Ce programme est un succès pour favoriser le remplacement d'installations septiques déshabitées et réduire directement la pollution d'origine humaine s'écoulant vers les plans d'eau. Depuis son adoption, plusieurs propriétaires riverains de la municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard ont participé à ce programme.

Cleau Trois-Pistoles

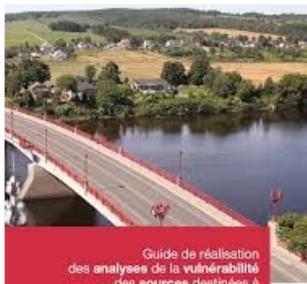


Rivière Trois-Pistoles
Crédit: Alexandre Lussier

La municipalité de Saint-Mathieu-de-Rioux a procédé à l'installation de sa station de nettoyage d'embarcations, à la plage publique du lac Saint-Mathieu. Cet investissement de la municipalité fut supporté en partie par le *Projet pilote de soutien aux stations de nettoyage d'embarcations* du MFFP. Cette infrastructure permettra aux propriétaires de bateaux de disposer des moyens nécessaires pour éviter de transporter des es-

pèces exotiques envahissantes (ex.: myriophylle en épis, châtaigne d'eau) vers le plan d'eau et garantir le maintien de la biodiversité du lac et de ses usages. Soulignons par ailleurs l'engagement des riverains du Lac Saint-Mathieu (en partenariat avec l'Association pour la protection du Lac Saint-Mathieu) qui ont effectué l'achat et la plantation de près de 150 arbustes pour la végétalisation des rives du Lac Saint-Mathieu!

Protection des sources d'eau potable



Guide de réalisation
des analyses de la vulnérabilité
des sources destinées à
l'alimentation en eau potable
au Québec

Québec

Photo: MELCO

Adopté en 2014, Le *Règlement sur le Prélèvement des Eaux et de leur Protection (RPEP)* vise à sécuriser l'accès et à renforcer la protection des sources d'eau potable du Québec. En vertu de ce règlement, les municipalités responsables d'un prélèvement d'eau souterraine ou d'eau de surface alimentant plus de 500 personnes et au

moins une résidence ont l'obligation légale de produire un rapport d'analyse de vulnérabilité de leur source d'eau potable d'ici avril 2021. Dans le cadre de cette analyse, des données sur la qualité et la vulnérabilité des eaux exploitées seront compilées et les risques susceptibles d'affecter la quantité et la qualité des sources seront identi-

fiés. Des plans de protection adaptés à chaque source pourront par la suite être élaborés. Sur le territoire de l'OBVNEBSL, 21 municipalités devront produire cette analyse. L'OBVNEBSL étudie actuellement les besoins des municipalités afin d'évaluer la possibilité de les soutenir dans leurs démarches.

Ruisseau Levasseur



Ruisseau Levasseur

Suite à des problématiques de qualité d'eau, d'érosion et d'inondation, les berges du ruisseau Levasseur dans le secteur agricole de Sainte-Blandine de Rimouski ont fait l'objet de plusieurs aménagements en 2012 et 2014. Parmi ces aménagements, un km de bande riveraine avait été im-

planté le long de quatre tronçons du cours d'eau. Cet été, l'OBVNEBSL est retourné dans ces secteurs afin d'évaluer le taux de survie des plants. Parmi les arbres et arbustes plantés, le cornouiller stolonifère et la spirée à large feuilles affichaient le meilleur taux de survie. La bande rive-

raine améliore la qualité de l'eau en filtrant les eaux polluées par les pesticides dans ce secteur agricole. Le système racinaire des plantes permet aussi de réduire l'érosion en retenant le sol fertile dans le champ.



Végétalisez vos berges à petit prix



Campagne d'arbres 2018

Cette année s'est déroulée la 6^e campagne «*Végétalisez vos berges à petit prix!*». Cette campagne, qui s'est déroulée du **3 avril au 15 mai 2018**, a offert aux citoyens l'opportunité de se procurer à prix modique des végétaux recommandés pour la végétalisation des bandes riveraines. Ce sont près de **1400 plants** qui ont été livrés à

des riverains soucieux de protéger leurs bandes riveraines partout dans le Nord-Est du Bas-Saint-Laurent!

Les essences disponibles étaient le saule discoloré, le sureau du Canada, la spirée à larges feuilles, le rosier inerme, le myrique baumier, la vigne vierge et l'iris versicolore. En plus d'embellir une propriété, ces

espèces indigènes adaptées à notre climat stabilisent les berges en diminuant l'érosion, régulent la température de l'eau atténuent l'effet des crues, en plus de créer des habitats fauniques.



Nouveau projet pour le bassin versant de la rivière Centrale!



La rivière Centrale s'écoule dans le marais maritime de l'Anse des Riou, un territoire d'intérêt écologique. Or, lorsqu'elle a été échantillonnée en 2013, l'eau de la rivière était de mauvaise qualité et des problématiques d'origine agricole avaient été soupçonnées.

Dans l'optique d'améliorer la qualité de l'eau et de promouvoir des pratiques agricoles plus durables, l'OBVNEBSL a coordonné une démarche de mobilisation impliquant onze entreprises agricoles du bassin versant de la rivière Centrale. Plusieurs actions ont été réalisées dont quatre journées de sensibilisation, des rencontres aux champs, des suivis et des aménagements (10 km de haies brise-vent, des aménagements

hydroagricoles, des bandes riveraines réglementaires et une bande riveraine élargie).

Bien que plusieurs actions aient été effectuées, il est important que d'autres aménagements soient réalisés afin d'améliorer la qualité de l'eau de la rivière Centrale, de diminuer le décrochement des berges et de favoriser la biodiversité sur l'ensemble du BV. Pour ce faire, un nouveau projet a débuté cette année : le *Programme de mise en valeur de la biodiversité en milieu agricole*, financé par la Fondation de la Faune du Québec. Ce programme a pour objectif d'améliorer la qualité des habitats fauniques et de rehausser la

biodiversité dans le BV en réalisant des aménagements qui seront bénéfiques aux producteurs et à la faune! Ainsi, plusieurs aménagements sont à venir, dont principalement des bandes riveraines. Restez à l'affût!

PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DE LA BIODIVERSITÉ
EN MILIEU AGRICOLE
DANS LE BASSIN VERSANT
DE LA RIVIÈRE CENTRALE

Novembre 2018



Espèces exotiques envahissantes

L'invasion d'espèces non indigènes est une des plus importantes menaces pour la biodiversité à l'échelle mondiale. Avec la globalisation, le rythme d'introduction d'espèces exotiques végétales envahissantes augmente et le phénomène se produit à plus grande échelle. En 2018, notre organisme a donc poursuivi sa mission de lutte aux espèces exotiques envahissantes sur son territoire.

Premièrement, nous avons travaillé à la prévention de la prolifération du **myriophylle en épis**, une plante aquatique vivace extrêmement envahissante qui a malheureusement fait son apparition sur un de nos plans d'eau en 2016 (Lac du Gros Ruisseau). Pour ce faire, nous avons poursuivi nos efforts de

sensibilisation auprès du grand public, et en particulier auprès des chasseurs et des pêcheurs. Parallèlement, nous sommes aussi en démarche avec les autres OBVs du Bas-Saint-Laurent afin de mettre en place une stratégie régionale visant à prévenir la propagation du **myriophylle en épis**.

De plus, pour la troisième année consécutive, nous avons effectué des travaux de contrôle et d'éradication de la **berce du Caucase**, une plante géante originaire d'Eurasie. En partenariat avec le *Groupe de travail sur la berce du Caucase* et de la *berce sphondyle au Bas-Saint-Laurent*, nous avons donc réalisé des interventions terrain de contrôle sur 9 sites répartis sur notre territoire, permettant d'interrompre le renouvellement

des réserves de semences et de favoriser le rétablissement de la biodiversité.



Enfin, nous avons aussi effectué un suivi de la répartition et de l'abondance de populations de **berce sphondyle**, de **berce du Caucase**, de **renouée du Japon** et de **roseau commun** sur notre territoire. Ces inventaires ont été réalisés dans le cadre d'un programme d'acquisition de connaissances du MELCC sur la présence d'espèces exotiques envahissantes au Québec.



**Nord-Est
Bas-Saint-Laurent**

Organisme des bassins versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent

23, rue de l'Évêché Ouest, suite 100
Rimouski, Québec, G5L 4H4

Téléphone : 450-722-0666

Télécopie : 418-725-4567

Suivez-nous sur Facebook et sur Twitter!



Tous orientés vers l'eau!

À surveiller en 2019

Poursuite de son projet de conservation volontaire de lacs en villégiature, ciblant de nouveaux lacs dans les municipalités de Saint-Ulric, Saint-Valérien et Saint-Fabien.

Un exercice de priorisation des problématiques du Plan Directeur de l'Eau (PDE) par les acteurs de l'eau du territoire

La mise en place d'une stratégie régionale de prévention pour le myriophylle en épis;

Poursuite du Plan de lutte régional à la berce sphondyle et à la berce du Caucase au Bas-Saint-Laurent;

L'amorce de travaux portant sur les Plans Régionaux des Milieux Humides et Hydriques (PRMHH) des MRCs;

Poursuite de la démarche collective dans le bassin versant de la rivière Centrale via le Programme de mise en valeur de la biodiversité en milieu agricole et via le nouveau Prime-Vert 3.1 (2018-2023) du MAPAQ;

Poursuite de sa campagne de distribution d'arbres et d'arbustes pour la végétalisation de bandes riveraines et ce, pour une 7e année!



Simon Tweddell

Directeur général

(418) 722-0666 poste 109

direction@obv.nordestbsl.org



Louis David Pitre

Coordonnateur et responsable du Plan directeur de l'eau

(418) 722-0666 poste 118

pde@obv.nordestbsl.org

Toute l'équipe
vous souhaite de

Joyeuses Fêtes

et une

Bonne année !



Alexa Bérubé Deschênes

Chargée de projets

(418) 722-0666 poste 128

projet@obv.nordestbsl.org



Marie-Pier Laplante

Chargée de projets

(418) 722-0666 poste 108

environnement@obv.nordestbsl.org

Les principaux partenaires financiers de l'OBVNEBSL



Rédaction et mise en page du bulletin: l'équipe de l'OBVNEBSL

Source des photos: OBVNEBSL, sauf avis contraire